AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-5.3-131

Composition des commissions municipales

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil municipal et à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Chaque commission est composée, en plus de Monsieur le Maire, Président de droit, de sept membres,

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-17-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

La répartition pour le mandat en cours est la suivante :

- Le Maire, président de droit,
- Six membres pour la liste « Tous pour Tullins-Fures »,
- Un membre pour la liste « Tullins, solidaire et engagée pour demain ».

Les commissions municipales sont :

- Commission Sécurité
- Commission Cadre de vie (aménagement, urbanisme, travaux, environnement et SDIE)
- Commission Economie (artisanat, industrie, tourisme et agriculture)
- Commission Education (affaires scolaires, périscolaires et Conseil municipal des jeunes)
- Commission Culture (animation, festivités, communication, patrimoine)
- Commission Finances
- Commission Sport

Monsieur le Maire présente les listes communes suivantes :

Commission Sécurité : Mathias LAVOLE, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Pascal GIROUD, Rachel KALLOU, Thomas VAGELLI et Florian GRENIER.

Commission Cadre de vie : Mathias LAVOLE, Pascal GIROUD, Yvan THIERY, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Ophélie GIROUD et Florian GRENIER.

Commission Economie : Juline HERITIER, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Gaëlle PIRET, Maud AMOLINI et Agathe PASQUIER.

Commission Education : Stéphane ROYER, Nadège BROUILLET, Christian REYMOND, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Vanessa JORGE et Agathe PASQUIER.

Commission Culture : Margaux ROMANI, Nadège BROUILLET, Janique FEUVRIER, Laurence VELLA, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Gaëlle PIRET et Agathe PASQUIER.

Commission Finances : Alexandre DARTIGUES, Margaux ROMANI, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Christian REYMOND, Yann DEBERNARDY et Florian GRENIER.

Commission Sport : Laëtitia AMBLARD, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Claude PAZZELLI, Laurence VELLA, Thomas VAGELLI et Florian GRENIER.

Il demande si d'autres personnes souhaitent faire acte de candidature.

N'ayant pas de candidatures supplémentaires, le Conseil municipal procède au vote à main levée.

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **Approuve** la composition des commissions municipales telle que présentée ci-dessus.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)